



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 23
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 28
Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation du Conseil Municipal le 19 mars 2024

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Michel PIRES, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Thierry BLIN, Emilie BRICOUT, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Christine CABEZAS, Maëli DIONG, Jean-Luc BERNARD, Jany POULIN, Léa DUMAS, Benoît COQUAND, Denis CHARRON, Dimitri HERVELET et Éric PERENNES.

Absents excusés :

Philippe MAUGUIN, ayant donné pouvoir à Michel PIRES,
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,
Yann GRISON, ayant donné pouvoir à Maëli DIONG,
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Thierry GOMES, ayant donné pouvoir à Denis CHARRON.

Absents :

Guillem LEROUX.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h25

Secrétaire : Maëli DIONG

CULTURE - VIE ASSOCIATIVE

DL.24.049 – Conventions d'objectifs relatives aux subventions de +10 000€ allouées aux associations pour l'année 2024

Michel PIRES expose :

En vertu de la loi N°2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application N°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, lorsqu'une collectivité attribue une subvention égale ou supérieure à 23 000 € par an, elle doit conclure avec l'association qui en bénéficie une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention.

Afin de renforcer la maîtrise et le contrôle des relations financières entre la Ville et les associations, il est proposé d'étendre l'obligation légale d'établir une convention d'objectifs avec les associations percevant plus de 23 000€ de subvention aux associations percevant plus de 10 000€.

Le CMPJM Ingré Basket, le Football Club Municipal Ingré, la Société Musicale d'Ingré et le Tennis Club d'Ingré sont concernés par ces dispositions.

Après présentation en commission générale du 18 mars 2024, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les pièces afférentes à l'attribution des subventions suivantes :

Libellés	Subventions de fonctionnement
CMPJM Ingré Basket	25 050 €
Football Club Municipal d'Ingré	38 400 €
Harmonie Municipale	21 502 €
Tennis Club d'Ingré	12 960 €

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 27 mars 2024

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : **28 MARS 2024**

Publication le : **28 MARS 2024**

Notification le : **28 MARS 2024**



Le Maire

Christian DUMAS

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE
Utilisateur : Le Tumelin Sylvie

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DL_24_049
Objet :	Conventions d'objectifs relatives aux subventions de +10 000€ allouées aux associations pour l'année
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-03-27 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5.3 - Subventions aux associations.
Identifiant unique :	045-214501694-20240327-DL_24_049-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 045-214501694-20240327-DL_24_049-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.5 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : DL.24.049 – CULT - Conventions subventions de +10 000€ allouées aux associations pour l'année 2024.pdf Nom métier : 99_DE-045-214501694-20240327-DL_24_049-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	304.7 Ko
Annexe (Projet de contrat avec l'organisme retenu) Nom original : ANNEXE 11 - Basket Convention générale 2024.pdf Nom métier : 73_CO-045-214501694-20240327-DL_24_049-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	729 Ko
Annexe (Projet de contrat avec l'organisme retenu) Nom original : ANNEXE 12 - FOOT Convention générale 2024.pdf Nom métier : 73_CO-045-214501694-20240327-DL_24_049-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	733.2 Ko
Annexe (Projet de contrat avec l'organisme retenu) Nom original : ANNEXE 13 - Harmonie Convention générale 2024.pdf	application/pdf	729.4 Ko

Nom métier :

73_CO-045-214501694-20240327-DL_24_049-DE-1-1_4.pdf

Annexe (Projet de contrat avec l'organisme retenu)

application/pdf

727.1 Ko

Nom original : ANNEXE 14 - Tennis Convention générale 2024.pdf

Nom métier :

73_CO-045-214501694-20240327-DL_24_049-DE-1-1_5.pdf

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 mars 2024 à 15h40min54s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 mars 2024 à 15h41min23s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 mars 2024 à 15h41min25s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 mars 2024 à 16h00min47s	Reçu par le MI le 2024-03-28